

Attaque à Paris : le suspect pakistanais «assume son acte»

L'homme «assume son acte qu'il situe dans le contexte de la republication des caricatures» de *Charlie Hebdo*. Ce Pakistanais avait pu entrer en France en raison de sa prétendue minorité.

Par **Bénédicte Lutaud**

Publié il y a 3 heures, mis à jour il y a 2 heures



Interpellé devant les marches de l'opéra Bastille à Paris, le principal suspect, se présentant comme un Pakistanais de 18 ans, a reconnu avoir attaqué deux personnes au hachoir vendredi 25 septembre 2020, devant les anciens locaux de *Charlie Hebdo*. *Laura CAMBAUD / AFP*

En plein procès des attentats de janvier 2015, et après la republication par *Charlie Hebdo* des caricatures de Mahomet, le sang a de nouveau coulé devant les anciens locaux parisiens du journal satirique, vendredi 25 septembre. En fin de matinée, deux personnes ont été grièvement blessées lors d'une attaque à l'arme blanche. Le principal suspect des faits, un homme se présentant comme un

Pakistanaï de 18 ans, a été interpellé trois quarts d'heure après au pied des marches de l'Opéra Bastille, le visage maculé de sang, vêtu d'un sweat-shirt vert fluo et de basket rouges.

En garde à vue, cet homme «*a assumé son acte*» a appris ce samedi l'AFP de sources proches de l'enquête. Il «*assume son acte qu'il situe dans le contexte de la republication des caricatures (de Charlie Hebdo, ndlr) qu'il n'a pas supportée*», a ajouté l'une de ces sources.

Selon nos informations, l'homme avait reconnu les faits avant le début même de son audition, qui devrait durer 96 heures avec l'aide d'un interprète, dans le cadre de l'enquête en flagrance ouverte pour «*tentative d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste* » et «*association de malfaiteurs terroriste criminelle* ». Lors de sa garde à vue, le suspect aurait même reconnu très vite une dimension «*politique*» à son acte, rapporte Le Monde. La composante religieuse de ses motivations doit cependant encore être affinée.

Une minorité contestée

Ali H., de nationalité pakistanaïse, est né à Islamabad au Pakistan. Il serait arrivé en France «*voilà trois ans, comme mineur isolé* », selon le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin. Cela lui permettait ainsi de bénéficier d'une prise en charge, comme l'impose la réglementation en France.

Selon Le Parisien, qui évoque une arrivée en France plus tardive, en août 2018, le jeune homme aurait alors présenté un extrait de naissance datant du 10 août 2002. Des propos recoupés par l'analyse de ses empreintes digitales, selon *Le Monde*.

À partir du 17 août 2018, il est pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) du Val d'Oise. Mais le département va rapidement contester sa minorité devant la justice. Selon nos informations, le jeune homme paraît en effet beaucoup plus âgé que ce qu'il prétend.

Néanmoins, rapporte *Le Parisien*, une décision du tribunal des mineurs de Cergy-Pontoise confirme sa prise en charge par l'ASE le 19 juillet 2019. Un juge des enfants a en effet refusé de procéder à des examens médicaux de probation (expertise osseuse) permettant de déterminer l'âge réel d'Ali H. Un refus toutefois assez courant, la pratique étant de donner une présomption favorable à la personne se disant mineure, et les examens osseux étant réputés peu fiables.

Dans « aucun fichier » pour radicalisation

Selon nos informations, l'assaillant présumé n'était présent dans aucun fichier des services spécialisés pour radicalisation. « *Aucun signe de radicalisation n'a été observé par les services* », rapporte le conseil départemental du Val-d'Oise. L'homme est également inconnu de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). « *Il n'était pas fiché S* », ni inscrit au Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT), a précisé encore le ministre de l'Intérieur.

Toutefois, Ali H. s'est déjà fait remarquer par les services de police, pour port d'arme prohibé. Le jeune Pakistanais avait en effet été interpellé en juin avec un tournevis sur lui dans Paris par la brigade des Réseaux ferrés. Il avait alors fait l'objet d'un rappel à la loi pour ce motif par le tribunal des mineurs de Paris.

À ce stade de l'enquête, aucun emploi ne lui était connu. L'homme avait cependant bénéficié de propositions de stages au mois d'août, de la part de l'ASE du Val-d'Oise, rapporte *Le Monde*.

L'ASE a cessé sa prise en charge le 10 août dernier, date de sa majorité supposée, rapporte *Le Parisien*. Le jeune homme séjourne alors un temps dans un hôtel social de Cergy-Pontoise. C'est dans cette résidence que les policiers se sont rendus vendredi. Une fois sur place, poursuit le quotidien local, ils ont appris sa nouvelle adresse :

un immeuble de quatre étages à Pantin (Seine-Saint-Denis). Ali H. y séjournait dans un deux pièces avec plusieurs colocataires Pakistanais, dont cinq d'entre eux, nés entre 1983 et 1996, ont été interpellés vendredi soir.

Lors de son passage à l'acte, Ali. H., ayant tout juste perdu le bénéfice de sa minorité quelques semaines plus tôt, était donc sous la menace d'une expulsion du territoire français. Il était attendu dans les prochains jours en préfecture pour faire le point sur sa situation administrative.

Ce samedi, l'Élysée a indiqué avoir «*pris contact avec les familles des victimes*» de l'attaque, pour leur «*exprimer soutien et solidarité*».